

Présents : 10
Excusés : 1 Martine MANCHON
Absents : 0

Secrétaire de séance : Nelly ROUSSY

En préambule, avant d'ouvrir la séance, l'agent ONF Julien GRAMMONT intervient afin de faire le point sur la forêt et notamment les ventes de bois dépérissant, relatives à la convention de commercialisation des bois malades. Il expose :

La vente de bois dépérissant s'est conclue ce lundi 20/02/2023. Ce sont environ 282 m³ de hêtre, chêne et frêne qui se sont vendus, soit 47 m³ de hêtre à la Sté CALVI au prix de 76.00 € du m³ ; 84 m³ de frêne au prix de 151.00 € du m³, 41 m³ de chêne au prix de 117.00 € du m³. A cela il faut ajouter la vente de surbilles pour un volume estimé de 50 m³ au prix de 60.00 € du m³. La recette nette pour la commune s'élève à environ 16 500.00 €. Les frais d'exploitation s'élèvent quant à eux à 7 000.00 €.

Le Maire et les conseillers remercient l'agent ONF pour cette présentation et pour son implication dans ces ventes de bois dépérissant.

Le Président ouvre la séance à 20 h 30

Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le Maire propose s'il n'y a pas de remarque, d'approuver le compte rendu de la séance du 7 février 2023.

Unanimité de l'assemblée Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

I – Présentation des Comptes administratifs « budget eau – assainissement et Budget principal »

Le Maire donne la parole au 1^{er} adjoint, aux fins de présenter le CA 2022 du budget annexe. Ce budget est transféré à la CCDB à compter du 1^{er} janvier 2023. Le Maire ne prend pas part au vote.

Décision du conseil

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le 1^{er} adjoint présente ensuite le CA du budget principal pour l'exercice 2022. Après en avoir débattu, ce CA est soumis au vote de l'assemblée. Le Maire ne prend pas part au vote.

Décision du conseil

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

II - Présentation et vote des comptes de gestion

Le Maire reprend la présidence de la séance. Après avoir confirmé que les comptes de gestion sont en exact concordance avec les comptes administratifs, il soumet aux voix ces deux comptes de gestion.

Compte de gestion budget annexe assainissement 2022 :

Décision du conseil

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Compte de gestion budget principal 2022 :

Décision du conseil

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

III- Délibérations diverses

A la suite de la visite de Monsieur Étienne CHAUVIN du CAUE, cet organisme nous propose une convention d'accompagnement dans la conduite et la maîtrise d'ouvrage du futur projet École. Le Maire invite les conseillers à l'autoriser à signer cette convention.

Décision du conseil

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

IV - Questions diverses

Pour information aux conseillers, le Maire présente 3 tableaux récapitulant les diverses dépenses en énergie et autres consommations impliquant des dépenses incompressibles.

David MARGUET fait remarquer une coquille quant au montant des dépenses de fonctionnement relatives à la mise à disposition des locaux scolaires. Le montant total de ces dépenses ne correspond pas au coût annuel des dépenses de fluides pour le bâtiment communal.

Le Maire s'excuse de cette erreur et s'engage à apporter une explication sur cette différence.

Aucune autre question n'étant soulevée,

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures 00.